

N/Réf : 6448
Type : Marchandises
Contact : Françoise ANTIGNAC
Tél : 01.53.53.02.40

Paris, le 25 mars 2020

France : Bison Futé Aires de repos

Bison Futé communique :25.3.2020

Dans le cadre des mesures de confinement relatives au COVID-19, **certaines aires de repos** du réseau routier national non concédé en Bretagne et Pays de la Loire sont **temporairement fermées**. (voir carte en annexe à cette circulaire)

L'ensemble des aires de services restent cependant ouvertes, ainsi que les 10 aires de repos suivantes :

- L'aire du Hill sur la N137, 5km avant Rennes dans le sens Nantes vers Rennes,
- Les aires de Puceul Est et Ouest sur la N137, à 30 km au Nord de Nantes
- L'aire de la Chaîne sur l'A84, 30 km après Rennes dans le sens Rennes vers Caen,
- L'aire de la Lande sur l'A84, 30 km avant Rennes dans le sens Caen vers Rennes.
- L'aire de Carmoran sur la N12 entre Rennes et St Briec
- L'aire de Saint Servais sur la N12 entre Morlaix et Brest
- L'aire de Pont de Buis sur la N165 entre Quimper et Brest
- L'aire de Boul-Sapin sur la N165 entre Lorient et Vannes
- L'aire de Marzan sur la N165 entre Nantes et Vannes

Il est recommandé de planifier et de réaliser les pauses sur les aires qui figurent sur la carte ci-jointe.

La carte nationale des aires de repos et services est également disponible [ici](#)

Il est par ailleurs rappelé que les dépôts d'ordures sont interdits et passibles d'une amende.